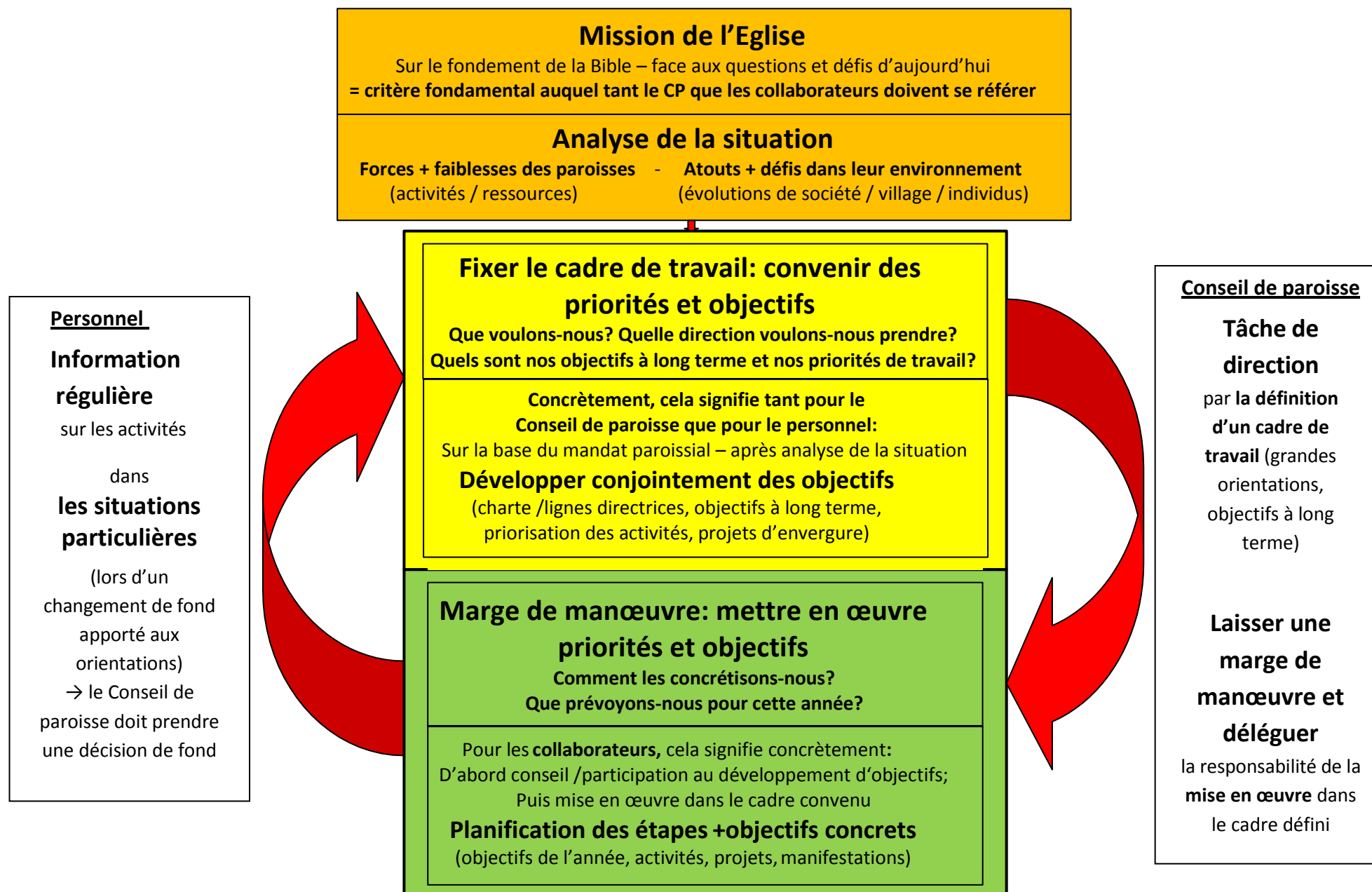




Modèle de direction participative



Explications relatives au modèle de direction

Mission de l'Eglise

La mission de l'Eglise découle de la Bible. Elle consiste à proclamer la Parole et à la traduire dans les faits par les mots et par les actes. Cette mission représente l'objectif suprême qui conditionne toute les projets et l'action d'une paroisse. Tant le Conseil de paroisse que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs doivent s'y référer. Le travail de concrétisation de cette mission requiert toutefois la capacité d'en traduire le contenu dans le contexte des questions et enjeux d'aujourd'hui.

Analyse de la situation

L'action d'une paroisse ne se résume à une mise en oeuvre „aveugle“ de sa mission. Il est recommandé de procéder au préalable à une analyse de situation pour que les activités et les offres soient en adéquation avec les conditions prévalant localement. Cette analyse se concentre en particulier sur:

- La paroisse elle-même: *Forces - faiblesses* relatives aux activités et aux ressources (humaines, financières, immobilières) etc.
- l'environnement de la paroisse: *enjeux - opportunités*; importantes évolutions sociales, le village, ses habitants, les besoins, les composantes sociales, etc.

Fixer le cadre de travail: fixer des objectifs et des priorités (niveau stratégique = direction et décision)

Rôle du Conseil de paroisse:

- Conjointement avec les collaborateurs, il développe les objectifs à long terme pour la paroisse (à l'horizon de 4-5 années). Dans cette perspective, un processus de concertation menant à la prise de décision est essentiel. Les collaboratrices et collaborateurs s'impliquent en apportant leurs propositions dans la phase préparatoire.
- Il décide en dernière instance et porte donc la responsabilité des objectifs à long terme. Ils constituent le cadre stratégique des planifications et activités concrètes de la paroisse.
- Il est par ailleurs responsable pour la mise à disposition et la gestion des ressources nécessaires (finances, personnel, bâtiments).

Rôle des collaboratrices et collaborateurs:

Ils sont coresponsables de la mise en œuvre de la mission et des objectifs de la paroisse.

L'élaboration conjointe de priorités et d'objectifs bénéficie des apports de leur savoir et savoir-faire professionnel et théologique (conseil/participation).

Marge de manœuvre: mettre en œuvre objectifs + priorités (niveau opérationnel = préparation et mise en œuvre)

Rôle du Conseil de paroisse:

- Il transmet aux collaborateurs la responsabilité de la mise en œuvre des objectifs à l'intérieur de ce cadre. Il se limite ensuite à les accompagner et à les soutenir. Les collaboratrices et collaborateurs l'informent sur les étapes les plus importantes des projets et activités prévues à des fins de vérification.
- Dans des situations particulières, une nouvelle décision peut s'avérer nécessaire (changements dans les conditions-cadre, difficultés de mise en œuvre etc.).

Rôle des collaboratrices et collaborateurs:

- Ils sont compétents pour l'accompagnement permanent du Conseil de paroisse sur des questions relevant de leur savoir et savoir-faire professionnels et théologiques.
- Ils statuent sur la mise en œuvre concrète (quoi? comment?) et sont responsables de la planification des différentes étapes et du contenu de leurs activités.
- Ils sont tenus d'informer régulièrement le Conseil de paroisse sur le déroulement des activités. Dans des situations particulières, il convient de négocier une nouvelle décision de la part du CP.